

Pass Jeunes 76

Le Conservatoire Arthur Honegger de la Ville du Havre est affilié au « **Pass Jeunes 76** » proposé par le Département de la Seine-Maritime. Ce dispositif permet à un foyer habitant la Seine-Maritime de bénéficier, sous certaines conditions, d'une **aide pour l'inscription d'un ou plusieurs enfant(s) à une structure sportive et/ou culturelle/artistique.**

Qui peut en bénéficier pour l'année scolaire 2026-2027 ?

- Les personnes résidant en Seine-Maritime ;
- **ET** ayant un/des enfant(s) nés entre le 16 septembre 2011 et le 31 décembre 2020
- **ET** étant bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) pour l'année scolaire 2026-2027

Comment ?

Pour que l'aide soit directement déduite de votre facture :

- **En faisant impérativement la demande via internet sur le portail du site du Département**
https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-jeunes-76/
- En choisissant la spécialité culturelle (et non sportive) et le « club/association » COMMUNE DU HAVRE
- Du 1^{er} octobre 2026 au 11 novembre 2026
- **Jusqu'au 31 décembre 2026** (passé le 11/11/2026, le Pass Jeunes 76 ne pourra être déduit directement de la facture et fera donc l'objet d'un remboursement)
- **ET** en transmettant l'attestation ARS au Conservatoire (à l'attention de Magali BRUNEAU : magali.bruneau@lehavre.fr) ou en le téléchargeant dans le dossier de demande de Pass Jeunes 76 sur le site du Département.

Combien ?

50% des frais de scolarité dans la limite de 30€.

ATTENTION

**Le Conservatoire ne procèdera à aucune inscription sur le portail du Département
Toute demande d'aide faite après le 11 novembre 2026 ne pourra être prise en compte dans la
facture et fera l'objet, après validation par le Département, d'un remboursement tardif.**

Infos et renseignements sur : https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-jeunes-76/

Contact : passjeunes76@seinemaritime.fr

Document mis à jour le 31 août 2026